

## L'ASSOCIATION FRANÇAISE DES MAÎTRES RESTAURATEURS PRÉSENTE SON PARTENARIAT AVEC LES BANQUES POPULAIRES ET LES SOCAMA

L'Association Française des Maîtres Restaurateurs a récemment conclu un partenariat avec les Banques Populaires et les SOCAMA destiné aux Maîtres Restaurateurs membres de l'AFMR. Cet accord unique pour un secteur d'activité très souvent considéré comme à haut risque facilite à ces restaurateurs les obtentions de crédits et positionne le titre d'État « Maître Restaurateur » comme une sécurité pour le banquier.

### PRÉSENTATION DU PARTENARIAT AVEC LES BANQUES POPULAIRES ET LES SOCAMA UN ACCORD SOLIDE POUR LES MAÎTRES RESTAURATEURS

L'Association Française des Maîtres Restaurateurs créée en 2010 sous l'impulsion de l'État regroupe les établissements qui ont obtenu le titre « Maître Restaurateur » en France. Véritable ambassadrice du fait maison, l'AFMR a pour mission de promouvoir le Titre auprès des professionnels et du grand public.

**Banque Populaire**, créée par et pour les entrepreneurs, est attachée aux valeurs de coopération. Acteur de l'économie de proximité avec ces **16 Banques Populaires Régionales**, elle accompagne au quotidien plus d'un artisan sur trois et un commerçant sur quatre.

**Les SOCAMA** (Sociétés de caution mutuelle artisanales), dont les administrateurs sont des chefs d'entreprises représentant tous les secteurs des métiers, facilitent l'accès aux crédits bancaires des Banques Populaires en accordant leur garantie.

Ces trois entités ont récemment uni leurs compétences respectives avec un partenariat de 12 mois. Lors de l'Assemblée Générale annuelle de l'AFMR, Marie-Line VINCENT, responsable des partenariats professionnels des Banques Populaires et Gilbert REBEYROLE, Président des SOCAMA ont présenté aux adhérents l'accord leur permettant de faciliter le financement de leurs projets d'investissements structurels grâce à un accès à une gamme de crédits tels que :

- le « **Prêt Express SOCAMA sans caution personnelle** » destiné au financement des investissements courants et de développement tels que des projets de mise aux normes européennes, accessibilités certifiées Handidiag et I.Cert dans le cadre de l'action « [ouvrez vos portes](#) » et travaux d'économie d'énergie (prêt de 18 à 60 mois jusqu'à 50 000€),
- le « **Prêt SOCAMA Création** » destiné au financement de la création d'entreprise (prêt de 18 à 60 mois jusqu'à 30 000€),
- le « **Prêt SOCAMA Transmission-Reprise** » destiné au financement de la reprise d'entreprise (prêt de 18 à 84 mois jusqu'à 150 000€)

Avec un accompagnement personnalisé dès le montage des dossiers avec diagnostic, chiffrage, financement et certification. L'AFMR suivra les premiers dossiers pour valider le dispositif.

« Cette année a permis la concrétisation de différents projets avec, en particulier, la signature du partenariat avec les Banques Populaires et les SOCAMA grâce au soutien de Marie-Line VINCENT, responsable des partenariats professionnels des Banques Populaires et Gilbert REBEYROLE, Président des SOCAMA. L'opération proposée se veut pragmatique sur les concours bancaires et les cautions qui vont avec pour les travaux de structures ou les investissements lourds tels que la transmission ou l'achat. Dans un secteur d'activité considéré comme à haut risque, le Titre est une sécurité pour les banquiers. » Francis ATTRAZIC, Président de l'Association Française des Maîtres Restaurateurs

### LES ENGAGEMENTS DES MAÎTRES RESTAURATEURS UNE GARANTIE POUR LES CONSOMMATEURS

Créé en 2007, le titre Maître Restaurateur récompense le professionnalisme conjugué d'un chef et de son établissement. Parmi les multiples prix et labels se réclamant de qualité et d'authenticité, Maître Restaurateur est le premier et le seul titre officiel de la restauration traditionnelle indépendante : il est reconnu et décerné par l'État après un audit et compte aujourd'hui plus de 3 260 titulaires restaurateurs de métier, partout en France. L'Association Française des Maîtres Restaurateurs est présidée par Francis ATTRAZIC, véritable porte-parole du fait-maison qui milite pour la protection de la restauration traditionnelle. À ses yeux, être Maître Restaurateur est un acte de foi : un engagement pour la qualité, un respect du client et un amour de la gastronomie.

#### À propos de Banque Populaire

Le réseau des Banques Populaires est constitué de 16 Banques Populaires en région, du Crédit Coopératif et de la CASDEN Banque Populaire. Autonomes, ces banques exercent tous les métiers de la banque commerciale et de l'assurance dans une relation de proximité avec leurs clientèles. La Banque Populaire, avec 9,1 millions de clients (dont 3,9 millions de sociétaires), 3 300 agences et 16 agences e-BanquePopulaire, fait partie du 2e groupe bancaire en France : le Groupe BPCE.

#### À propos des SOCAMA

Afin de mieux répondre aux besoins des TPE, les Banques Populaires s'appuient sur le réseau des 25 sociétés de caution mutuelle artisanales (SOCAMA) partenaires du Fonds européen d'investissement permettant de proposer aux entrepreneurs des prêts sans caution personnelle ou avec caution personnelle limitée. Chaque année, les SOCAMA garantissent entre 25 000 et 30 000 prêts pour un montant total de 800 à 900 M€ et gèrent un encours global de plus de 2 milliards d'euros.